



## Agent de recouvrement et titre exécutoire

Par **loulou**, le **12/04/2011** à **17:24**

Bonjour,

Suite à la réception d'un courrier de recouvrement de créance demandant à une amie de mon entourage de régler la somme intégrale d'une dette sous 15 jours....j'ai essayé de trouver des solutions.

Cette amie n'a jamais reçu aucun courrier de relance ou Le FAMEUX TITRE EXECUTOIRE depuis la fin de sa dernière traite, mais il faut préciser que cette dernière a déménagé. Cette personne a été fichée pendant 5 ans à la banque de France et je viens d'apprendre que c'était à cause de cette histoire...Elle-même ne le savait pas. Elle n'a jamais rien reçu et a su qu'elle était fichée (depuis 2004) quand elle a essayé de souscrire un crédit il y a deux trois ans.

L'organisme de recouvrement n'accepte aucun échéancier.

Quand je leur ai demandé de m'envoyer le titre exécutoire, ils m'ont répondu que cela ne servait à rien et que cela serait long et de toute façon vu le délai donné de 10 jours avant l'huissier .

En gros nous ne pouvons pas trop faire de vérification ....l'agent de recouvrement me demande de chercher au plus vite une solution de paiement.

Que me conseillez-vous d'envoyer quand même une copie du titre exécutoire ?

J'ai peur que si je fais cette démarche il soit par la suite moins prêt à négocier...

Merci

Par **mimi493**, le **13/04/2011** à **00:21**

La dette vient d'où ? et quand ?